



# La Chancellerie 2025

Adresse des Présidents (par courriel)

A l'occasion de l'envoi de la circulaire pour les récompenses fédérales 2025, l'attention de tous les Présidents est spécialement appelée :

- sur le respect des dates d'envoi, n'attendez pas la dernière semaine pour adresser vos demandes **une copie pour avis (par mail ou courrier)** au Président régional et **les originaux au Chancelier. Les amicales sans Président régional adresseront les dossiers uniquement au Chancelier.**

- sur la préparation de vos dossiers, ces derniers doivent être minutieusement établis et vérifiés en liaison avec les candidats, en effet il arrive que des amicalistes cotisent à plusieurs amicales et fassent l'objet de plusieurs demandes pour des récompenses déjà obtenues. C'est l'amicale désignée comme « **amicale principale** » par le postulant qui examinera la proposition de récompense ; elle en avisera les présidents des amicales auxquelles le candidat cotise.

Enfin, la demande de récompenses n'implique pas ipso facto l'obtention de celle-ci. Les membres de la commission étudient et comparent les mérites respectifs des candidats en vue de leur attribution. Ces derniers doivent également tenir compte des quotas fixés par le Président National.

## I- Date limite de réception

**Les dossiers sont adressés directement au Chancelier de la Fédération**

**Le 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2024 au plus tard.**

**COPIES pour avis (par mail ou par courrier) A ENVOYER A VOTRE PRESIDENT REGIONAL AVANT LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**

Dans tous les cas, il faut envoyer vos dossiers à l'adresse suivante :

**Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs  
A l'attention du Chancelier, Monsieur Alain LUCET  
Château de Vincennes – Avenue de Paris – 94306 Vincennes Cedex  
chancelier@bleuonquille.fr**

1) La commission des récompenses attribue chaque année des diplômes fédéraux, des médailles fédérales de bronze et des médailles d'argent ainsi que des médailles fédérales de bronze et d'argent, pour les amicalistes sympathisants dont le nombre est arrêté par le Président National.

Le nombre de médailles d'argent avec rosette est limité à dix.

Ces distinctions qui constituent la PROMOTION ANNUELLE sont remises uniquement à ceux qui cotisent activement dans une amicale.

**Dans des circonstances exceptionnelles, en accord avec le Chancelier, le Président National peut décerner une décoration à tout moment au cours de l'année. Cette attribution sera à la charge financière du demandeur.**

**La parution figurera, dans le cor de chasse 4<sup>o</sup> Trimestre 2024 (Promotion du Président).**

2) L'attribution annuelle des distinctions récompensant les services rendus à la " cause chasseur " est arrêtée, à la Fédération, sur examen des dossiers constitués par les Présidents d'Amicales et transmis, avec leur avis, au Chancelier.

La "commission chancellerie" présidée par le Chancelier Fédéral comprend 5 à 7 membres appartenant aux amicales. Les membres de la commission (commissaires) sont désignés par le Président National sur proposition du Chancelier, après avis éventuel des Présidents Régionaux.

3) La commission instruit les dossiers dans les limites du nombre de récompenses arrêtés par le Président National. Elle tranche sans appel après examen des fiches présentées, dont toutes les rubriques – sans exception – doivent être renseignées.

**Par ailleurs, aucune distinction ne sera accordée aux amicales ne respectant pas la voie hiérarchique, c'est à dire l'envoi en copie des fiches pour avis au Président Régional. Seules les amicales ne disposant pas de Président Régional seront dispensées. Toutefois, il est important de rappeler que le dossier de chancellerie doit obligatoirement faire l'objet d'un avis par le président régional et départemental s'il y en a. Seules sont exemptées celles n'en ayant pas.**

#### **A TRANSMETTRE EN DOCUMENTS PAPIER**

4) Le but essentiel de ces distinctions fédérales est d'honorer et de récompenser les chasseurs et amicalistes sympathisants, pour les services rendus et les responsabilités assurées au profit de la "Cause associative Chasseur".

Les propositions doivent obligatoirement comporter un ordre de préférence par nature de récompenses.

6) Les dossiers incomplets, incorrects ou illisibles ne seront pas instruits, ils seront renvoyés au Président d'Amicale.

**La commission tient compte en priorité de l'avis du Président Régional.**

#### **II. Détails pratiques.**

1) **N'oubliez surtout pas de remplir la partie concernant les récompenses fédérales déjà obtenues avec les dates d'obtention y compris dans d'autres Amicales Chasseur.**

Les titres et décorations d'ordre militaire n'interviennent pas dans l'attribution des récompenses fédérales réservées exclusivement aux anciens chasseurs et amicalistes sympathisants, au titre des activités associatives au profit de la cause chasseur.

2) Bien préciser sur chaque imprimé l'intitulé exact de votre amicale et son numéro de référence à la Fédération (bien mentionner, les noms, prénoms, adresse complète, dates de naissance afin d'éviter toutes confusions et réclamations).

**Le tout en lettres capitales ou dactylographiées (toute demande illisible sera retournée).**

#### **III. DISPOSITIONS**

**1) PROMOTION NORMALE**      *Soit 17 ans mini pour atteindre la rosette*

RECOMPENSE	CONDITIONS D'ATTRIBUTION
Diplôme d'Honneur Fédéral	2 ans minimum d'activité au sein de l'amicale
Médaille de Bronze	4 ans minimum après l'obtention du DHF
Médaille d'Argent	6 ans minimum après l'obtention de la Médaille de Bronze
Médaille d'Argent avec rosette	5 ans minimum après l'obtention de la Médaille d'Argent

**2) PROMOTION PORTE FANION CHASSEUR**      *Soit 13 ans mini pour atteindre la rosette*

RECOMPENSE	CONDITIONS D'ATTRIBUTION
Diplôme d'Honneur Fédéral	2 ans minimum d'activité au sein de l'amicale
Médaille de Bronze 1 palme	2 ans minimum après l'obtention du DHF
Médaille de Bronze 2 palmes	2 ans minimum après l'obtention de la Médaille de Bronze PF-1P
Médaille d'Argent 1 palme	2 ans minimum après l'obtention de la Médaille de bronze PF-2P
Médaille d'Argent 2 palmes	2 ans minimum après l'obtention de la Médaille d'Argent PF-1P
Médaille d'Argent avec rosette	3 ans minimum après l'obtention de la Médaille d'Argent PF-2P

### 3) PROMOTION PORTE FANION SYMPATHISANT Soit 19 ans mini pour atteindre la rosette

Cette distinction est réservée uniquement au porte-fanion en titre ou à son remplaçant

RECOMPENSE	CONDITIONS D'ATTRIBUTION
Lettre de Reconnaissance Fédérale	3 ans minimum d'activité au sein de l'amicale
Médaille de Bronze Sympathisant 1 palme	3 ans minimum après l'obtention de la LRF
Médaille de Bronze Sympathisant 2 palmes	3 ans minimum après l'obtention de la Médaille de Bronze PF-1P
Médaille d'Argent Sympathisant 1 palme	3 ans minimum après l'obtention de la Médaille de Bronze PF-2P
Médaille d'Argent Sympathisant 2 palmes	3 ans minimum après l'obtention de la Médaille d'Argent PF-1P
Médaille d'Argent avec rosette	4 ans minimum après l'obtention de la Médaille d'Argent PF-2P

**Cas spécifique du porte-fanion.** Cette médaille doit être demandée uniquement pour les amicalistes assurant effectivement les fonctions de porte-fanion, tout amicaliste qu'il soit chasseur, ou sympathisant, déjà titulaire de la Médaille de Bronze ou d'Argent et remplissant les fonctions de porte-fanion, peut être présenté comme porte-fanion, s'il remplit les conditions d'ancienneté dans cette fonction.

Pour éviter le rejet du dossier, le formulaire de proposition sera à renseigner de façon précise.

Le porte-fanion récompensé dans sa filière et qui la quitte, n'étant plus porte-fanion, peut continuer à être candidat dans la filière promotion normale, ou promotion sympathisant. Dans ce cas ce sera sans palmes, sauf celles déjà acquises.

**Qu'il soit chasseur ou non, Il est rappelé que la médaille de porte fanion n'est pas cumulable avec la médaille fédérale normale ou avec la médaille de sympathisant.**

### 4) PROMOTION SYMPATHISANT Soit 17 ans mini pour atteindre la rosette

RECOMPENSE	CONDITIONS D'ATTRIBUTION
Lettre de Reconnaissance Fédérale	3 ans minimum d'activité au sein de l'amicale
Médaille de Bronze Sympathisant	3 ans minimum après l'obtention de la LRF
Médaille d'Argent Sympathisant	6 ans minimum après l'obtention de la Médaille de Bronze (1)
Médaille d'Argent Sympathisant avec rosette	5 ans minimum après l'obtention de la Médaille d'Argent (1)

**(1) La décision de l'attribution de ces décorations en promotion normale, reste du domaine du Président National. La commande et le règlement est à la charge de l'amicale.**

5) La limite des quotas est fixée tous les ans par le Président National.

Pour l'année 2024 :

- 100 Diplômes d'Honneur Fédéral
- 80 Médailles Bronze et
- 50 Médailles d'Argent
- 10 Médailles d'Argent avec rosette
- 20 médailles de Bronze Sympathisant
- 10 médailles d'Argent Sympathisant.
- 5 médailles d'Argent avec rosette

**Le quota ne tient pas compte des porte-fanions.**

6) Les Présidents d'Amicales et Régionaux seront informés des travaux de la commission et des récompenses fédérales accordées, pour le **1<sup>er</sup> JANVIER 2025**.

La liste de la promotion annuelle 2025 sera publiée dans le Cor de Chasse du 4<sup>e</sup> trimestre 2024.

7) Dès réception de la facture, relative aux récompenses fédérales accordées à votre amicale, vous devrez nous adresser le montant des droits de chancellerie et, en tout état de cause :

**avant le 31 MAI 2025.**

Les paiements sont liés aux envois. Cette date est impérative pour l'organisation de la chancellerie.

Diplôme Fédéral	6,50 €	
Médaille de Bronze ou Bronze Sympathisant	48,00 €	Modèle Ordonnance + modèle réduit
Médaille d'Argent ou Argent Sympathisant	54,00 €	
Médaille d'argent avec rosette	58,00 €	}
Grande Palme Bronze ou Argent	9,50 €	
Petite Palme Bronze ou Argent	8,00 €	
Lettre de reconnaissance	6,50 €	

**Franco de port.**

Les Diplômes ou Médailles seront adressés au Président d'amicale ou à la personne indiquée lors du règlement par chèque libellé à l'ordre de la FNAC.

### **Les récompenses ne seront expédiées qu'après paiement.**

Si le ou les récipiendaires désirent être décorés lors de la Sidi Brahim Nationale à Vincennes, ils devront informer le Président de la Fédération avant le 1<sup>er</sup> AOÛT 2024 et avoir réglé le prix des médailles.

**8)** Il reste entendu que seules les amicales à jour de leurs cotisations, et ayant retiré leur chancellerie de l'année précédente, peuvent demander des récompenses fédérales.

**9)** Toutes les demandes de promotion, doivent être faites sur les formulaires dont modèles joints (veuillez faire les photocopies nécessaires) **et non sur papier libre.**

**La date limite de réception au siège social de la Fédération, en document papier à l'exclusion de fichiers informatiques est fixée au 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2024 terme de rigueur.**

**10)** Enfin, aucune demande de récompense fédérale ne doit être faite à titre posthume.

**11)** Dans le cas où, une décoration serait remise à un amicaliste, sans avoir fait l'objet d'une parution au cor de chasse, celle-ci ne sera pas prise en compte pour les chancelleries futures. Tout amicaliste portant indûment une décoration fédérale non attribuée par la chancellerie, court le risque de se voir exclu de la Fédération.

**12)** La plaque d'honneur n'a jamais été prise en compte pour l'attribution d'une décoration chancellerie, elle doit le rester.

**13)** Nous vous demandons de porter une attention toute particulière à nos grands « anciens », ils méritent notre respect et notre bienveillance. L'âge avancé ne permet pas toujours de participer à nos activités.

#### **IV. DATES A RETENIR**

Pour le **30 JUIN 2024 au plus tard, laissant au nouveau chancelier le temps de préparer ses formulaires**, envoi des dossiers de promotion 2025 aux Présidents d'Amicales par la chancellerie.

Pour le **1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024** envoi des dossiers de proposition par les Amicales, en copie pour avis aux Présidents régionaux (Pour celles disposant d'un Président régional)

Pour le **1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2024**, envoi des dossiers au Chancelier, par le Président d'Amicale. **(Voir paragraphe 3) DOCUMENTS PAPIER**

**Décembre 2024**, réunion de la Commission Chancellerie à Vincennes.

Pour le **1<sup>er</sup> JANVIER 2025** envoi des résultats de la Commission aux Présidents d'Amicales et aux Présidents régionaux

#### NOTA :

*Nous vous demandons instamment de bien vouloir respecter ces instructions pour faciliter la tâche à tous, ceci dans un souci d'efficacité et de rapidité dans le traitement des candidatures et l'attribution des récompenses fédérales.*

Nous vous en remercions.

Très cordialement chasseur

Le Chancelier  
Alain LUCET  
Signé à l'original

Tampon et signature Président National

